

Compte-rendu de l'Assemblée Générale de l'Association PAON du 31/10/2014

Présents : Sandrine JOLIVALT (présidente), Audrey BISSLER (trésorière), Catherine MILLENBACH (secrétaire), Céline DIDIER (responsable des relations publiques et du site Internet), Emilie PRADELS (responsable des objets dérivés), Matthieu POUYET (membre du conseil), Claire FAVRE (adhérente), Christelle JOHANNES (adhérente), Matthieu CASALI (adhérent), Ludovic MOUREY (adhérent).

Une nouvelle année, Sandrine, la présidente, note qu'elle n'a reçu que peu de réponses au mail d'invitation à cette AG. Les adhérents présents expliquent que pour certains d'entre eux, l'invitation est passée dans leur dossier « spam » et que d'autres encore ne l'ont pas reçue du tout. Pourtant, ils avaient tous reçu la newsletter précédente. Céline explique qu'elle a changé de méthode d'envoi entre les deux séries de mail. La décision est prise d'ouvrir une adresse mail « association-PAON@gmail.com » pour régler définitivement le problème.

Ensuite, l'Assemblée Générale ordinaire débute.

1^{ère} résolution : approbation du rapport moral et présentation des actions menées pendant l'année 2014.

- 24/10/2013 : lors de l'AG, renouvellement des membres du conseil (Emilie PRADELS remplace Chrystèle JOURDAN—CAILLABERE)
- 24/10/2013 : lors de l'AG, présentation des T-shirts à l'effigie de PAON préparés par Céline.
- 22/11/2013 : virement de 620 € vers l'orphelinat
- 15/01/2014 : newsletter n°2 (vente des calendriers, virement de Noël vers l'orphelinat).
- 12/03/2014 : virement de 830 € (3 mois de loyer + 200 € pour financer les uniformes pour la rentrée scolaire)
- 28/03/2014 : lors du CA, évocation de la possibilité de fabriquer de petits objets à l'effigie de PAON afin de les vendre ; évocation du départ de Sandrine en juillet ; évocation des ré-adhésions ; évocation de la version multilingue du site. Celui-ci n'est toujours pas fait. La question de l'intérêt de cette version multilingue est posée : l'anglais pourrait permettre aux enfants de l'orphelinat et à Krishna, le responsable de l'orphelinat, de comprendre le contenu du site, tout comme il serait accessible aux nombreux bénévoles internationaux qui défilent dans l'orphelinat.
- mai-juin 2014 : après avoir vendu des calendriers au profit de l'association PAON, les élèves d'Audrey (école de Sexey-aux-Forges) ont préparé une présentation d'eux en anglais.
- 11/07/2014 : atelier « petites mains » pour fabriquer de petits objets à l'effigie de PAON.
- 22/07/2014 : départ de Sandrine pour l'orphelinat. Utilisation en direct des fonds de l'association pour effacer les dettes chez l'épicier, le marchand de légumes et le boucher. Financement de 2 mois de loyer en retard. Le propriétaire voulant augmenter une nouvelle fois le loyer, il va falloir envisager des virements supérieurs de la part de l'association vers l'orphelinat. Sandrine aurait souhaité apporter directement l'argent du quatrième virement afin d'éviter les frais bancaires, mais elle a dû faire face à beaucoup de dépenses imprévues là-bas et n'a pas été en mesure de fournir l'argent nécessaire aux loyers de la fin d'année ni aux dépenses de Dashain.
- 05/10/2014 : virement de 880 € vers l'orphelinat.
- 10 et 14/10/2014 : remerciement aux élèves de l'école de Sexey-aux-Forges pour la vente des calendriers ; présentation des portraits des enfants de l'orphelinat faits cet été avec Sandrine ; compte-rendu du séjour de juillet et travail sur l'eau et l'énergie au Népal avec les élèves de cycle 3.
- 16/10/2014 : présentation par Sandrine de l'association PAON au collège de Pagny-sur-Moselle, dans les classes de 6^e et 5^e. Le collège va s'associer à l'association tout au long de l'année : un atelier « 2^{nde} vie », dirigé par Séverine ALTMAYER, va créer des objets issus du recyclage à l'effigie de PAON, puis les vendre lors de la journée portes ouvertes (date à définir) et lors du spectacle de fin d'année (12/06/2015) dont le thème est Bollywood. Une correspondance est également envisagée entre des enfants de 6^e et ceux de l'orphelinat, en anglais.
- tout au long de l'année : conception et amélioration du site web de l'association. Céline remontre l'évolution du site et une brève est écrite concernant l'AG.

2^{ème} résolution : approbation du rapport financier et approbation des comptes.

Cette partie est présentée et commentée par Audrey, la trésorière. Celle-ci montre le détail de la comptabilité tenue tout au long de l'année.

Le montant des recettes s'élève à 7 082 € (400 € de cotisation provenant de 80 adhérents ; 2 610 € provenant de 10 parrains ou marraines virant de l'argent soit mensuellement, soit trimestriellement, soit de manière irrégulière ; 1 384 € provenant de dons ; 2 688 € provenant de la vente des calendriers).

Le montant des dépenses s'élève à 5 046,64 €, dont 609,64 € en France (539,27 € d'impression de calendriers ; 2,87 € d'impression d'affiches A3 utilisées lors de présentations de l'association ; 67,50 € de frais bancaires pour les virements internationaux) et 4 437 € au Népal (899,71 € de nourriture ; 74,02 € de gaz ; 357,29 € de fournitures scolaires ; 429,88 € de vêtements ; 322,85 € d'équipement de l'orphelinat ; 30 € d'électricité ; 1 870,61 € de loyer de l'orphelinat ; 169,50 € de réparations de l'orphelinat ; 51 € de télécommunication ; 232,14 € d'achats divers).

Le solde des comptes est donc à nouveau nettement positif. Un livret d'épargne a été ouvert. La question d'augmenter le montant des virements afin de faire face à l'augmentation du loyer (qui est d'environ 10 € mensuels par an) et du coût de la vie est posée. Une moyenne des virements de l'année 2014 est faite et un vote conclut sur un nouveau montant de 750 € par trimestre à partir de janvier 2015. L'association serait en mesure d'augmenter encore son versement, mais cela ne semble pas souhaitable afin de garder de la réserve en cas de rentrées moins importantes et afin de ne pas laisser croire à Krishna que des augmentations importantes seront possibles indéfiniment.

Celui-ci a déjà tenté de faire des efforts de gestion en faisant des notes chez les commerçants afin de mieux maîtriser le montant des dépenses mensuelles. Mais il va devoir faire face à plus ou moins long terme à un autre problème : le propriétaire l'a prévenu qu'il souhaitait vendre la maison louée par l'orphelinat. Krishna aimerait sauter sur l'occasion pour acheter un terrain et faire construire une maison plus adaptée aux besoins de l'orphelinat. Un des volontaires de passage à l'orphelinat a établi un projet et estimé les coûts : environ 100 000 \$ pour l'achat du terrain, et encore environ 100 000 \$ pour la construction de la maison. En effet, la région de Kathmandu est surpeuplée, il n'y a pratiquement plus de terrains, ce qui en explique le prix élevé. Il n'est pourtant pas envisageable de s'éloigner car les seuls groupes scolaires de qualité y sont situés. Krishna ne possédant aucun argent personnel (son salaire ne lui permet déjà pas de faire face aux dépenses de l'orphelinat), il semblait espérer que l'association PAON pourrait lui permettre de financer son projet immobilier. A moins de faire évoluer l'association extrêmement rapidement et dans des proportions énormes, cela semble extrêmement irréaliste ! Il faudrait s'associer à une grosse entreprise, mais il y a peu de chance d'y parvenir tant que l'association n'est pas reconnue d'utilité publique, ce qui nécessite au moins 200 adhérents et 46 000 € de montant annuel de ressources, provenant essentiellement des ressources propres de l'association...

3^{ème} résolution : point sur les actions à venir.

- Changement des statuts dans plusieurs buts : remédier à quelques incohérences ; modifier la domiciliation de l'association ; augmenter le nombre de membres du conseil à 7 afin de permettre à Claire, juriste, d'entrer dans le conseil ; supprimer la cotisation annuelle pour la remplacer par une adhésion à vie (sauf mention contraire de la part des membres).
- Elaboration de petits calendriers gratuits, à distribuer aux membres, accompagnés des vœux de début d'année et de la demande de ré-adhésion (la dernière, qui permettra d'obtenir un fichier précis et définitif des membres).
- Vente de petits sacs, housses en tissu de portable, trousse, etc., customisés à l'effigie de PAON au collège de Pagny-sur-Moselle.
- Fabrication d'un stock plus important d'objets dérivés (nouvelle idée : post-it PAON) afin de permettre leur vente, soit en visualisant leurs photos sur le site, soit en choisissant parmi les échantillons distribués aux membres du conseil et autres adhérents intéressés par la vente.
- Fabrication de calendriers à vendre en décembre 2015.
- Commande de nouveaux flyers à distribuer lors de nouvelles manifestations.
- Ouverture d'un compte pay-pal pour permettre un don direct sur le site.

4^{ème} résolution : fixation du montant de la cotisation.

Celle-ci était fixée à 5 € en 2014, elle le restera en 2015.

5^{ème} résolution : renouvellement de la moitié du bureau.

Le bureau reste inchangé.

6^{ème} résolution : questions diverses.

Il n'y en a pas.

L'Assemblée Générale se termine par un apéritif dinatoire en toute convivialité.